

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines, Division des établissements classés, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° 3S/2024/4586/174 relative à l'exploitation d'un élevateur à fourches à Ingeldorf, Rue du cimetière introduit par la société SA Batiself.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 24 décembre 2024 au tableau d'affichage à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 24 décembre 2024.

EHIDANGE-SUR-SCR

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,